

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 14/04/2026

**La vigilance et la fermeté ne sont pas des options : elles sont une exigence.**

La LICRA Loiret, par la voix de sa présidente et de son bureau, condamne avec la plus grande fermeté les faits survenus lors de la soutenance de thèse d'un doctorant de l'Université d'Orléans. Il est désormais établi que l'intéressé a sciemment détourné cet exercice académique pour en faire une tribune politique, en exprimant un soutien explicite au plus haut dignitaire de la République islamique d'Iran, Ali Khamenei, en allant jusqu'à lui dédier sa thèse.

Un tel comportement constitue une faute grave. Il ne s'agit plus ici d'une simple dérive individuelle, mais d'une instrumentalisation délibérée de l'Université à des fins de propagande idéologique au profit d'un régime autoritaire.

Les propos tenus ne peuvent être banalisés. Ils s'inscrivent dans une logique de légitimation d'un pouvoir dont les pratiques relèvent d'une répression systémique et violente. Ils sont susceptibles de recevoir une qualification pénale, soit au titre de l'apologie d'un terrorisme d'État, soit comme une forme de pression inacceptable à l'encontre de l'institution universitaire et de son président. Il doit être rappelé avec clarté que, sous l'autorité de ce régime, plusieurs centaines d'exécutions capitales ont été recensées, et que la répression de mouvements populaires a causé des milliers de morts au cours des dernières décennies, faits largement documentés, notamment par Amnesty International. Ces réalités ne relèvent pas de l'opinion, mais de constats établis.

Dans ce contexte, transformer une soutenance universitaire en espace de valorisation d'un tel régime constitue une atteinte grave aux principes fondamentaux de l'enseignement supérieur, à la dignité de la recherche et aux valeurs républicaines. L'attitude responsable de l'Université d'Orléans, pleinement consciente de la gravité de la situation et des enjeux qu'elle soulève, mérite d'être saluée, tant elle témoigne d'une vigilance institutionnelle indispensable face à toute dérive idéologique au sein de l'espace académique.

La LICRA Loiret refuse avec la plus grande fermeté toute banalisation, toute complaisance, toute tolérance à l'égard de discours ou d'attitudes qui participent à la diffusion d'idéologies violentes et

radicales. L'université ne peut, en aucun cas, devenir un sanctuaire pour des expressions qui menacent l'ordre public et les principes républicains.

Face à la gravité des faits, la LICRA Loiret et son bureau ont décidé de **se constituer partie civile**. Cette décision s'inscrit dans notre mission fondamentale : combattre sans relâche, toutes formes de haine, de radicalisation et de légitimation de la violence.

**Se constituer partie civile**, c'est refuser le silence. C'est affirmer que ces dérives ne sont pas anecdotiques mais constituent une atteinte directe aux valeurs de la République, à la sécurité collective et à la cohésion nationale.

La LICRA Loiret appelle à une vigilance accrue des institutions universitaires et des pouvoirs publics face à ces phénomènes de radicalisation idéologique, et réaffirme sa détermination à agir, avec fermeté et constance, sur tous les terrains – judiciaire, éducatif et citoyen.



le bureau et la Présidente de la Licra Loiret Joëlle Gellert